

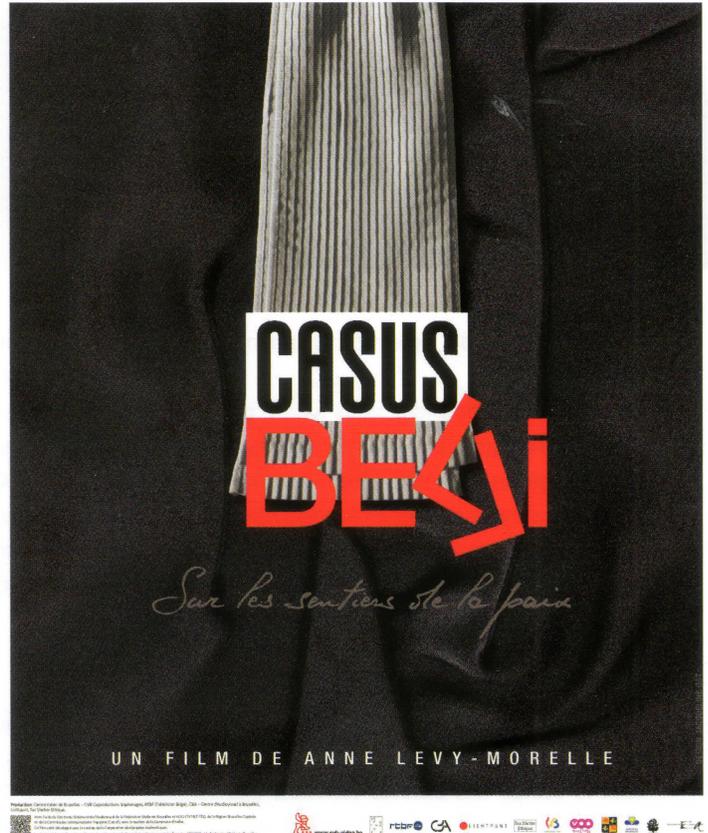
# Casus Belli.

## *Sur les sentiers de la paix*

Il est quasi inévitable que des tensions et des conflits surgissent dans les rapports que les humains entretiennent entre eux. Crises au sein des couples, rapports tendus entre voisins ou entre bailleurs et locataires... constituent aussi, hélas, une des autres facettes du vivre ensemble. Mais se rend-on toujours compte des mécanismes qui sont mis en place pour que toutes ces situations, plus ou moins tendues, ne dégénèrent pas en guerre ouverte? C'est ce que montre le documentaire "Casus Belli. Sur les sentiers de la paix.", qui s'attache au travail difficile et délicat qu'effectuent chaque jour les médiateurs et juges de paix dans nos quartiers.



présente en coproduction avec Sophimages, RTBF (Télévision Belge), CBA - Centre d'Audiovisuel à Bruxelles, Lichtpunt, Tax Shelter Ethique



Photo© : CVB

Un « casus belli » veut littéralement dire un « motif de guerre ». Des motifs, justement il n'en manque pas comme le laisse voir le dernier long métrage d'Anne Lévy-Morelle qui a choisi de planter sa caméra dans le bureau de médiation locale d'Ixelles et le tribunal de justice de paix de Saint-Gilles. Deux lieux où médiateurs et juge de paix tentent de ramener les humains en discord à une paix relative. Devant eux, des personnes avec leur histoire singulière qu'il leur faut écouter, amener à trouver une solution plus ou moins satisfaisante pour tous et, parfois comme dans le cas du juge de paix, trancher. Et pour qui regarde le documentaire, la galerie des personnages a quelque chose de savoureux. Si la plupart du temps on ne peut douter de leur sincérité, on ne peut toutefois manquer de se dire, à les voir évoluer et exposer leurs difficultés, qu'on est là aussi devant le grand théâtre de l'humanité.

### Morceaux choisis

**La fumée, pomme de discorde.** Ce jour-là, dans le bureau de médiation locale d'Ixelles, face à la médiatrice Eléonore Stevens, une habitante se plaint de ses voisins pour une histoire de barbecue.

**La dame :** Vous savez, vous pouviez couper au couteau la fumée qu'il y avait dans la maison.

**La médiatrice :** C'est toujours parce qu'ils font des barbecues chez eux ?

**La dame :** Je ne sais pas ce qu'ils font chez eux. La dame, elle ne veut pas discuter. Elle me dit qu'elle ne comprend pas... Parce que c'est une Arabe... Je suis pour le dialogue. Mais, on ne peut pas parler avec des gens comme ça ! Et si jamais, il y a le feu à la maison ? Il paraît que je ne peux plus téléphoner ni à la police, ni aux pompiers.

**La médiatrice :** C'était la première fois que vous les appeliez ?

**La dame :** Non. Pour la rue des Artisans, j'ai appelé souvent, c'est vrai, pour le tapage nocturne par des jeunes. On m'a dit : « La vieille, tu fermes les fenêtres ou on va te casser la g... ! »

### Quand le torchon brûle.

Devant Guy Rommel, juge de paix à Saint-Gilles, une propriétaire, très remontée, veut que son locataire quitte le studio qu'elle lui loue.

**Le bailleur :** ... Monsieur amène n'importe qui chez moi (...) J'ai eu beaucoup de patience avec monsieur, il y a une limite. Maintenant, il m'amène une dame enceinte, son fils, un petit enfant. Je me fais pitié, moi.

**Le juge :** Quelle est la surface ?

**Le bailleur :** C'est 35m<sup>2</sup>, monsieur. C'est un



Photo© : CVB

vrai kot ! Et puis, il y a plein de vêtements sales partout.

Le locataire : Comment vous savez ça, vous ? Parce que vous êtes rentrée hier chez moi prétextant une fuite d'eau, madame. Sans me consulter à l'avance. Alors que vous avez mon numéro de téléphone...

Le bailleur : Combien de fois, est-ce que je te téléphone et que tu me raccroches au nez ? Tu es un impoli ! M'sieur, il ne faut pas le déranger à 9h du matin parce qu'il dort (...) Tu dois nettoyer ! Tu amènes tout le temps des bonnes femmes, des bonshommes. Aussi bien hommes que femmes, tout le monde passe à la casserole chez toi.

### Un voisin bruyant, sans manière... et sans personnalité.

Un des médiateurs d'Ixelles, Jean De Lathouwer, reçoit une dame fort ennuyée par le comportement du voisin habitant au-dessus de chez elle.

La dame : ... quand il est venu se présenter, il m'a dit : « Ne vous en faites pas. On va mettre des tapis. » Maintenant, j'ai un dialogue comme ça (ndlr : désigne le plafond) où je dis : « Mais ne marchez pas si fort, s'il vous plaît ! Cela résonne, l'insonorisation est nulle. » C'est comme s'il court, vous comprenez ? (...) Il se précipite partout, je ne sais pas ce qu'il fait. J'entends des roulements aussi. Je me suis dit : « Est-ce qu'il joue au golf ? » (...)

Le médiateur : Est-ce que je me trompe en disant que pour vous, être voisins, c'est se connaître un peu et se respecter ?

La dame : Se connaître un petit peu, pas nécessairement. Se respecter, sûrement.

Ça oui, c'est essentiel. Ou alors, on va dans une maison (...) Il faut aussi faire attention au bruit, et puis il y a l'éducation : dire bonjour. Mais surtout, ne plus passer par mon palier. Ce va-et-vient sur mon palier, je trouve que c'est une liberté qu'il prend. Evidemment, on ne peut pas l'obliger à prendre l'ascenseur. Mais, il sait que cela m'ennuie.

### « Il y a des baffes qui se perdent... »

Drôles ? C'est ce que le public présent lors de la première projection du documentaire avait semblé trouver. L'événement s'était alors tenu au théâtre Merce-lis devant un parterre d'invités composés de travailleurs communaux, de représentants d'associations membres de la Coordination Sociale d'Ixelles et de quelques mandataires politiques. Durant la projec-

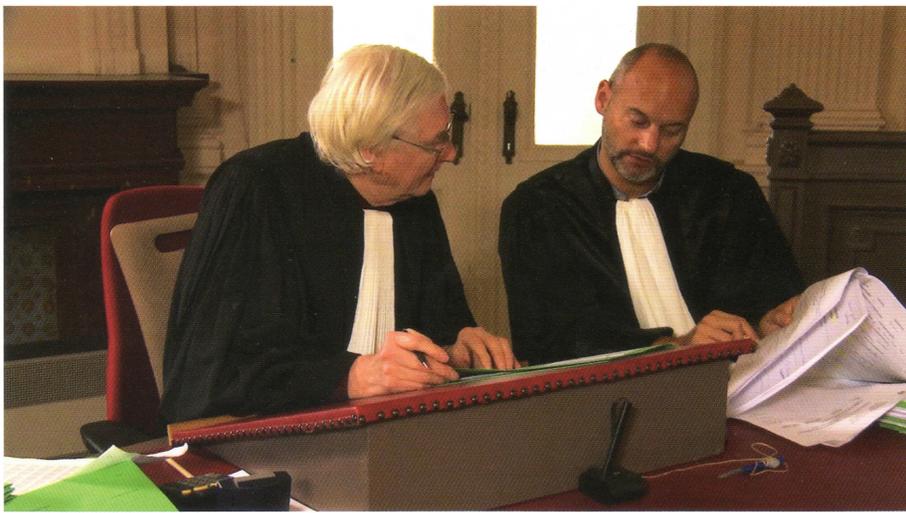
tion, on avait, en effet, beaucoup pu entendre rire dans la salle. Ce qui d'ailleurs n'avait pas manqué d'interpeller Anne Lévy-Morelle.

« Je suis étonnée de vous avoir autant entendu rire alors que ce n'est pas drôle. Ce n'est pas ce qui était recherché... »

Et d'expliquer qu'elle souhaitait mettre en avant toutes ces situations de tensions et de conflits qui, vues de l'extérieur peuvent sembler ne pas être grand-chose, mais qui arrivent à faire du vivre ensemble un véritable enfer pour certains. C'est



Photo© : CVB



Photo©: CVB

ainsi que ces derniers le ressentent en tout cas.

Au-delà, il s'agissait essentiellement de mettre sous les feux des projecteurs, le travail qui est réalisé dans l'ombre par les médiateurs et juges de paix.

## Comme le montre le documentaire, ce travail est basé sur l'écoute et il implique aussi de ne jamais prendre parti.

Dans les procédures de médiation, les travailleurs se doivent d'être une présence impartiale, néanmoins bienveillante, et amener les parties concernées à se rencontrer. Pour pouvoir communiquer et arriver à trouver une solution aux problèmes qui les divisent. L'écoute et la conciliation font également partie du travail des juges de paix. Et, Guy Rommel, celui qui officie à Saint-Gilles, en donne un très bel aperçu dans le film. Il faut dire que le personnage est tout simplement extraordinaire quand on le voit dans sa salle d'audience. Un peu paternaliste parfois aussi, il faut l'avouer. Mais ce qu'Anne Lévy-Morelle réussit à montrer à travers son long métrage, c'est que derrière la robe noire de la justice, il y a surtout un être humain, parlant un langage accessible à tous. Tous les juges de paix bruxellois sont-ils comme lui ? On ne peut que le souhaiter.

### Casus Belli. Sur les sentiers de la paix...

est certainement LE documentaire à regarder parce qu'il donne à voir ce que bon nombre d'entre nous ne voyons pas pour que la sérénité demeure dans nos

quartiers. Cependant il donne aussi à réfléchir sur certains comportements. Ceux des autres ? Il est probablement facile de pointer du doigt certains personnages du film tant ils peuvent nous paraître grotesques dans ce qu'ils peuvent exprimer. Le bourgmestre d'Ixelles, qui assistait également à la première, n'avait pas manqué de le souligner dans son allocution après la projection : « Il y a des baffes qui se perdent... » Une première réaction à chaud ? Immédiatement après, il n'avait toutefois pas manqué de saluer le travail réalisé et dire combien sans le travail de tous ceux qui œuvrent à la paix dans nos quartiers,

le vivre ensemble y serait autrement plus difficile.

Par rapport aux rires entendus ce jour-là, le film présente, à notre sens, un autre intérêt. Celui de faire réfléchir. Et si, plus que de l'amusement, les rires faisaient écho à ce que chacun a pu, à un moment ou un autre, vivre de conflictuel avec des proches ou des voisins ? Quel a été alors notre ressenti et notre réaction par rapport à cet événement ? Le rire qui, de premier abord, a pu paraître amusé n'en devient-il pas un peu grinçant, voire gêné ? Cette posture-là ne devrait-elle pas pousser à moins voir « la paille dans l'œil de l'autre que la poutre qui est dans le sien » ? C'est-à-dire à être moins prompt(e) à condamner les personnages du film qu'à se regarder de façon plus circonspecte ? Cela aiderait probablement à apaiser davantage de tensions dans nos quartiers et nos familles. Pas sûr toutefois que ce soit le cas avec les affaires de loyers qui tardent ou de pensions alimentaires impayées. Ah, les problèmes d'argent !...

Anoutcha LUALABA LEKEDE



Photo©: CVB

### Infos pratiques

Film documentaire : 101' - VO FR - st NL, EN - Film d'auteur

Producteur CVB : Centre Vidéo de Bruxelles

Pour toute diffusion publique, associative, scolaire, universitaire...

Pour toute utilisation du film en tant qu'outil pédagogique, de formation, colloque...

Pour en savoir plus sur les diffusions du film en Belgique et à l'étranger...

Pour entrer en contact avec la réalisatrice, Anne Lévy-Morelle...

### Contacteur :

Philippe Cotte - Centre Vidéo de Bruxelles

111 Rue de la poste - 1030 Bruxelles - T. : 02 221 10 67 - philippe.cotte@cvb-viddep.be

Le DVD du film (+ ses bonus) est disponible sur [www.cvb-viddep.be](http://www.cvb-viddep.be)